

Index AI : PRE01/458/2012
27 September 2012

La Suède doit donner l'assurance qu'elle n'extradera pas Julian Assange vers les Etats-Unis

Les autorités suédoises doivent donner l'assurance au Royaume-Uni et à Julian Assange que, s'il quitte l'ambassade de l'Équateur à Londres et accepte de se rendre en Suède pour répondre d'accusations d'agression sexuelle, il ne sera pas extradé vers les États-Unis dans le cadre de l'affaire Wikileaks, a indiqué Amnesty International.

Alors que le cofondateur de Wikileaks s'est adressé à l'ONU et que des discussions doivent s'ouvrir entre le ministre britannique des Affaires étrangères, William Hague, et des responsables équatoriens, Amnesty International a ajouté qu'il était temps de sortir de l'impasse.

« Si les autorités suédoises sont en mesure de confirmer publiquement que Julian Assange ne finira pas par se retrouver dans un avion vers les États-Unis s'il s'en remet à l'autorité des tribunaux suédois, cela pourrait permettre d'atteindre deux objectifs : premièrement, de sortir de l'impasse actuelle et, deuxièmement, de faire en sorte que les femmes qui ont porté des accusations d'agression sexuelle ne soient pas privées de justice, a expliqué Nicola Duckworth, directrice générale chargée des recherches à Amnesty International.

« Il est vital que les États se montrent déterminés à prendre en compte les allégations de violence sexuelle et à respecter les droits des femmes qui portent plainte comme ceux de la personne accusée. »

Amnesty International ne dispose d'aucun élément prouvant que la Suède prévoit d'extrader Julian Assange vers les États-Unis. Toutefois, à n'en pas douter, les craintes relatives à cette éventualité ont fortement pesé dans l'impasse actuelle.

Amnesty International estime que le transfert forcé de Julian Assange vers les États-Unis dans les circonstances présentes l'exposerait au risque réel de subir de graves violations des droits humains, notamment de son droit à la liberté d'expression, et au risque d'être détenu dans des conditions qui bafouent l'interdiction de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain et dégradant.